



Tranfert des comptes sans testament

Par **Apruzzese Ennio**, le **24/11/2016** à **18:36**

Bonjour

Suite au décès de mon père marié sous le régime de la communauté, comment transférer ses avoirs (livret de caisse d'épargne et compte courant à son nom) sur le compte de ma mère?

Merci. Cordialement

Par **Visiteur**, le **24/11/2016** à **23:54**

Bonsoir,

Si vos parents avaient de l'immobilier, voir avec le notaire qui donnera ses instructions.

Si ce n'est pas le cas, vous devez remettre à la banque un certificat d'hérédité avec copie des pièces d'identité et demander la clôture des comptes par écrit signé de chacun.